



*Monsieur le Maire, l'équipe du Conseil Municipal et le personnel municipal
vous souhaitent de Joyeuses Fêtes de fin d'année !*

La Cérémonie des Vœux du maire aura lieu le
dimanche 15 janvier 2023 à 11 h 00 - Salle de la Noue



Synthèse du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

• Indemnités du Maire et des Adjointes :

La délibération prise concernant les indemnités du Maire et des adjoints de la nouvelle mandature en juin 2020 était incomplète, elle a donc été complétée.

La précision concernait le pourcentage de l'indemnité qui n'était pas indiqué (aucun changement sur les montants).

• Convention ADS (autorisation des droits du sol) :

Le Service ADS de l'agglomération, plus communément appelé service urbanisme, a revu ses modalités de soutien apportées aux Communes membres. Ce service commun n'est pas obligatoire pour les communes, mais les coûts de fonctionnement du service sont élevés, des options, auparavant gratuites, sont désormais proposées payantes aux Communes.

Cette convention permet d'écrire les règles de fonctionnement et de financement entre chaque commune et Clisson Sèvre Maine Agglo.

• Convention CEP (conseil en énergie partagé) :

Dans le cadre de l'application du décret tertiaire visant notamment à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics d'une superficie supérieure à 1000m², et du fait que le pays du Vignoble ne reconduit pas sa mission, Clisson Sèvre Maine Agglo, notamment dans le cadre de son PCAET (plan climat air et énergie du territoire) a repris ce service commun. La mission du conseiller sera d'accompagner les communes pour la mise en application du décret tertiaire et la mise en application des objectifs du PCAET.

• Prise en charge des raccordements réseaux :

Suite à une division de parcelle, une extension de réseau électrique et une desserte d'accès aux communications électroniques est nécessaire. La délibération prise, fixe les modalités de règlement entre la Commune, le pétitionnaire et Terre d'énergie 44 (ex SYDELA).

• Tarifs communaux 2023 :

Comme tous les ans, les tarifs communaux sont soumis au vote du conseil municipal pour l'année suivante. Ces tarifs ont été travaillés lors des deux dernières Commissions Finances. Vous trouverez les informations sur le site internet de la commune.

• Décision modificative (DM) des budgets :

Une décision modificative est nécessaire sur le budget principal de la Commune afin d'amortir les dépenses liées au Sydelà sur l'année 2021.

Une délibération municipale doit également être prise concernant le budget annexe de la Brelandière afin de valoriser les stocks.

• Ouverture des crédits anticipés :

Afin de pouvoir effectuer des dépenses en investissement avant le vote du budget, une délibération autorisant la consommation de 25% des crédits votés sur le budget de l'année N-1 est nécessaire.

• Clôture du budget du clos de la Vergnaie :

Toutes les opérations sont terminées sur le budget du lotissement du Clos de la Vergnaie, de ce fait, une délibération est nécessaire pour clôturer ce budget. Cette opération d'aménagement de logements sociaux se solde avec un déficit de 44 965,54€ comblé par le budget principal de la commune.

• Demande de subvention 1 naissance, 1 arbre :

La Commission Environnement et Cadre de Vie travaille depuis deux ans sur le projet 1 naissance, 1 arbre. Une 1^{re} campagne de plantation a eu lieu l'année dernière. Cette opération peut être subventionnée par le Conseil Régional, de ce fait, nous avons émis une demande de subvention.

• Durée des amortissements :

Les Collectivités de – de 3 500 habitants sont obligées d'amortir leurs subventions d'équipement versées. Notre délibération était obsolète, nous avons donc délibéré afin de nous mettre en conformité. La délibération votée prévoit une durée d'amortissement d'un an.

Retrouver sur <https://www.sainthilairedeclisson.fr> l'intégralité du Procès-Verbal du Conseil Municipal en rubrique « Ma Commune » / « Extraits du registre de Délibérations du Conseil Municipal et Procès-verbaux », ainsi que le flash en rubrique « Ma Commune » / « Communication aux administrés »

(site sécurisé)



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 12 janvier 2023

Informations communales

INFO CCAS DE LA COMMUNE

Un conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a eu lieu mercredi 14 décembre 2022. Comme tous les ans, nous avons échangé sur les tarifs pour aider les familles hilairoises dans les actions du quotidien liées à l'éducation (scolaire, culturelle, sportive,...) des enfants. Nous avons **voté différentes aides** comme celle apportée pour les repas du restaurant scolaire, l'aide pour participer à des voyages à l'étranger, l'aide pour le règlement des accueils de loisirs ou de mini camp, des classes découvertes ou pour des associations sportives et/ou culturelles hors Commune. Toutes ces aides sont attribuées sur demande des familles et selon le quotient familial. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site internet de la Mairie et à vous renseigner par mail à l'adresse accueil@mairieshdc44.fr ou par téléphone au 02.40.36.07.79.



NOUVEAU DEPUIS LE 15 DECEMBRE 2022

Vous avez à présent la possibilité de faire votre demande d'acte de naissance, d'acte de mariage, d'acte de décès ou d'effectuer votre recensement citoyen (à partir de 16 ans révolus), en vous connectant sur le site du service public www.service-public.fr.

La démarche est gratuite !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02.40.36.07.79.

Nous vous rappelons de garder toute votre vigilance lors de démarchage à domicile par des entreprises se présentant mandatées par la mairie.

Il faut savoir que, si tel est le cas, un avis préalable est notifié sur le site de la commune, et vous avez la possibilité de vous renseigner en mairie en cas de doute.

Actuellement, la société ABO se dit mandatée par la mairie, ce qui n'est pas du tout le cas.



POUR LE BON SENS CITOYEN :

Le dépôt sauvage d'ordures dénature notre cadre de vie, dégrade le paysage, est une source de pollution des sols, de l'eau et de l'air, qui engendrent des dépenses publiques.

Des sanctions administratives sont applicables dans ce cadre.

**Bien gérer ses déchets,
c'est une question de bon sens.**

Le nouveau site de la bibliothèque est en ligne. Vous pouvez y accéder par le lien suivant <https://bibliotheque.sainthilairedeclisson.fr/>

Ce site permet de découvrir en quelques clics l'actualité de la bibliothèque et de piocher des idées de lectures, magazines...

Vous pouvez également accéder à votre compte lecteur pour :

- vérifier vos prêts en cours,
- réserver des documents,
- consulter les nouveautés et sélections thématiques proposées par l'équipe,
- créer vos propres listes d'envie,
- proposer des suggestions d'achat,
- partager vos coups de cœur en ligne....

Si vous n'avez plus votre carte, venez récupérer vos identifiants auprès des bibliothécaires qui seront ravis de vous renseigner.



Prochaine date de l'animation « l'heure du conte » pour les 0/6 ans :
Mercredi 18 janvier à 10h



Le Président du Club des Recyclés vous informe que l'Assemblée Générale, se déroulera le :

SAMEDI 28 JANVIER 2023 à 10H00 Salle de la VERGNAIE

Cette assemblée est ouverte à tout public, autant par l'âge que par le niveau physique et notre seule volonté est d'intégrer de nouveaux participants.

Le Club des Recyclés compte sur vous et vous souhaite de Joyeuses Fêtes de Fin d'Année.

Contact : Jean-Paul JONCHERE 06 18 92 15 81



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS :

Retrouvez vos dates de collecte sur le site de l'Agglo : <https://monjourdecollection.clissonsevremaire.fr>

Plus d'infos par téléphone : 02.40.57.57.80.

INFO SACS JAUNES ET POUBELLES JAUNES :

En début d'année, l'Agglo va distribuer à chaque foyer un bac jaune pour le tri des emballages. A Saint-Hilaire-de-Clisson, la distribution des bacs se déroulera à partir de la mi-mars. La collecte des bacs jaunes débutera en mai 2023, une fois tous les foyers de l'Agglo équipés. D'ici le mois de mai 2023, rien ne change. Les jours de collecte restent les mêmes et vous continuez à utiliser les sacs jaunes pour le tri de vos emballages.

Plus d'infos sur bacjaune.clissonsevremaire.fr.

Activités Hilairoises



ALEXIS LÉGLISE
INFORMATIQUE

DÉPANNAGE
ET VENTE
INFORMATIQUE
PC & MAC

06 69 26 21 91

VIRUS, LENTEURS,
ÉCRANS NOIRS,
IMPRIMANTE HS,
RÉCUPÉRATION DE
DONNÉES PERDUES...

CHACQUE PROBLÈME
À SA SOLUTION !

PARTICULIERS
ET
PROFESSIONNELS

DEPUIS 2012 !

2 rue de la clairière 44190 Saint Hilaire de Clisson
au sein des locaux de Mon Repair'Shop

WWW.ALEXISLEGLISE.FR

   

Activité installée depuis avril 2021
à Saint Hilaire de Clisson :

Chloé Guibert, Gérante de Jolies Villes :

- Guides de voyages, coffrets culturels et objets artistiques.....
 - Organisation d'événements sur-mesure & Jolis Marchés de créateurs
- www.joliesvilles.com
joliesvilles@gmail.com

Création d'entreprise en 2022 :

Patrimoine et Stratégie d'Investissement

Statut: **Agent Mandataire Indépendant pour le cabinet Parangon Patrimoine**

Nom de l'entreprise: **Augereau Laurent**

Adresse : 7 rue du Pinier

44190 Saint Hilaire de Clisson

Tél : 06 73 90 09 73

Email : l.augereau.ind@parangon-patrimoine.fr

Bienvenue aux nouveaux petits Hilairois

liste non exhaustive - publiée en accord avec les familles



Jasmée BOUCHEREAU née le 13 novembre

Alexandre POPIE né le 21 novembre

Pablo HUCHET né le 30 novembre